

Environnement

Soyons prévoyants !



Dès aujourd'hui, réduisons notre consommation en électricité !

SI VOUS DEVEZ DISPOSER D'ÉLECTRICITÉ POUR RAISONS MÉDICALES...

Identifiez-vous auprès de l'Administration communale en complétant et renvoyant le formulaire prévu à cet effet en dernière page.

SI VOUS ÊTES SOUS ASSISTANCE RESPIRATOIRE ET SI VOUS FAITES USAGE DE BONBONNES À OXYGÈNE...

Contactez votre fournisseur ! Dans le contrat d'acquisition de ce type de matériel, une bonbonne d'oxygène de réserve est prévue. Récupérez-la !

SI VOUS AVEZ UN GÉNÉRATEUR DE SECOURS / GROUPE ÉLECTROGÈNE...

Faites-le installer par un professionnel pour limiter le risque de court-circuit !

SI VOUS VOUS CHAUFFEZ AVEC UN POÊLE À PELLETS...

Éteignez votre poêle à pellets **AVANT** la coupure d'électricité afin d'éviter que des gaz de combustion encore présents ne s'infiltrent dans l'habitation en l'absence du fonctionnement de l'extracteur de fumée intégré au poêle !

SI VOUS ÊTES UN AGRICULTEUR...

Il revient à chaque agriculteur concerné de prévoir des moyens techniques afin de pallier au manque d'électricité durant une coupure annoncée, ou de différer les tâches qui peuvent l'être.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRES D'UN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE...

Il revient aux propriétaires de tels hébergements:

- d'éventuellement s'équiper d'un générateur de secours (voir remarque ci-dessus);
- de prévenir les locataires du risque de coupure d'électricité;
- de prévoir un kit d'urgence qui permettra aux locataires de faire face en toute sécurité à la coupure d'électricité, comprenant par exemple, une radio à piles, une lampe torche équipée de piles neuves, bougies munies de supports adéquats, médicaments, couvertures, vêtements chauds, une fiche reprenant les numéros utiles en cas de problème, etc.
- de prendre contact avec les locataires avant et après la coupure d'électricité afin de veiller à la bonne extinction / remise en marche des différents appareils électriques de l'hébergement touristique.



DÉLESTAGE OU PAS DÉLESTAGE ?

Soyons solidaires !

La personne de contact et d'informations à la population est là pour:

- centraliser les informations et les communiquer à la population;
- recueillir les inquiétudes, demandes et attentes des citoyens.

Cette personne de contact « Population » au sein de notre Commune est **MADAME DE RYCK NATHALIE**

Tél : 084/370.194 – GSM : 0478/36.21.75

Email : nathalie.deryck@rendeux.be

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

GSM: 0474/187.610

DÉLESTAGE OU PAS DÉLESTAGE ?

Quelques conseils !



QUE FAIRE AVANT UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Évitez les gaspillages et diminuez votre consommation

- Éteignez l'éclairage inutile.
- Baissez vos thermostats et enfiler un pull.
- Débranchez les appareils électriques en veille.
- Utilisez fer à repasser, lave-linge, sèche-linge, cuisinière électrique, micro-ondes, lave-vaisselle, aspirateur, seulement si c'est indispensable. Utilisez ces appareils de préférence après 22h00.

Quand une coupure d'électricité est prévue pour plusieurs heures

- Chargez votre GSM (mais gardez à l'esprit que les réseaux de téléphonie mobile et fixe peuvent être perturbés durant une panne électrique).
- Préparez un kit d'urgence: radio à piles, lampe torche équipée de piles neuves, bougies munies de supports adéquats, médicaments, couvertures, vêtements chauds, etc.
- Prévoyez de la nourriture à consommer froide et des bouteilles thermos d'eau chaude (ex: pour les biberons des jeunes enfants). Prévoyez aussi des bouteilles d'eau potable car risque de baisse de pression au robinet.
- Gardez votre congélateur fermé (3 à 4h de coupure d'électricité ne suffisent pas à décongeler les aliments) et conservez-y un sac à glaçons qui vous servira d'indicateur de contrôle après une coupure d'électricité.
- Prévenez vos proches et vos voisins vulnérables.

QUE FAIRE PENDANT UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ?

- Débranchez les appareils électriques sensibles (TV, ordinateur) pour éviter les dégâts dus à une surtension au rallumage.
- Pour les mêmes raisons, réglez le thermostat de votre chaudière sur le minimum.
- Limitez vos déplacements en voiture.
- Restez à l'écoute des médias (via une radio à piles ou votre autoradio).
- Préférez les lampes torches aux bougies. Si vous utilisez des bougies, placez-les dans un support approprié et sur une surface incombustible. Ne les laissez jamais sans surveillance et éteignez-les avant d'aller vous coucher.
- Évitez d'ouvrir inutilement votre frigo ou votre congélateur.
- Téléphonnez seulement en cas de réelle nécessité pour ne pas saturer le réseau. Utilisez à cette fin votre GSM et préférez les SMS aux appels vocaux. Pour information, les anciens téléphones avec prise à 5 branches, qui seront branchés dans une prise Belgacom, auront une autonomie de +/- 4 heures.
- Fermez portes et fenêtres pour conserver la chaleur de vos pièces.
- Si vous vous chauffez au gaz, au pétrole, au charbon, au bois ou aux pellets, gardez une aération de la pièce suffisante pour éviter les risques d'asphyxie au monoxyde de carbone.
- Gardez un interrupteur en position « allumé » pour savoir quand le courant sera rétabli.
- Évitez d'utiliser les escaliers.

Si vous avez un problème important PENDANT la coupure d'électricité

Les numéros des services de secours restent joignables

100 (pompiers-secours médical)
101 (police)
112 (numéro général de secours)

Cellule de crise communale

En prévision du risque de délestage électrique de cet hiver, une cellule de crise communale est mise en place. Son rôle est de faire remonter vers les services de secours, les problèmes **URGENTS** rencontrés lors d'une coupure d'électricité, et de relayer les décisions / recommandations des autorités fédérales et provinciales.

Numéro de téléphone de la cellule de crise, uniquement **PENDANT** la coupure d'électricité annoncée: **0474/187.610**

Centre d'accueil communal

EN DERNIER RECOURS, le centre servirait de centre d'accueil temporaire pour les personnes qui se trouveraient en situation précaire durant la coupure d'électricité annoncée, pour les personnes en attente d'une intervention des services de secours.

Où ? A l'administration communale, bureaux du CPAS, rue de Hotton 1 (à l'arrière du bâtiment).

Quand ? Pendant les heures de coupure d'électricité annoncée **dans le cadre du délestage**.

QUE FAIRE APRÈS UNE COUPURE D'ÉLECTRICITÉ ?

- Afin d'éviter tout risque de nouvelle coupure, n'allumez pas tous vos appareils électriques en même temps. Laissez le système électrique se stabiliser. Vous éviterez ainsi une surcharge.
- Vérifiez l'état de la nourriture dans les réfrigérateurs et congélateurs. Si vous suspectez une détérioration, jetez-la, il en va de votre santé
- Si durant la coupure de courant, vous avez utilisé votre kit d'urgence, veillez à le compléter en prévision d'une nouvelle situation d'urgence.
- Prenez des nouvelles de vos proches et de vos voisins vulnérables.



DÉLESTAGE OU PAS DÉLESTAGE ? Autres liens utiles !

SPF ECONOMIE

- Tél: 0800/120.33 (numéro d'information joignable tous les jours entre 9h et 17h)
- Adresse mail: info.eco@economie.fgov.be
- <http://economie.fgov.be/fr/>
- www.offon.be

SPF INTÉRIEUR

- www.info-risques.be

ELIA

- <http://www.elia.be>
- www.pretpourlhiver.be (avec des indications de probabilité de délestage 5 jours à l'avance)

GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG BELGE

- <http://www.gouverneur-luxembourg.be/propos/1408/en-savoir-plus-sur-le-risque-de-penurie-d-electricite-pour-l-hiver-2014-2015>

Fiche d'identification individuelle
Nécessité de disposer d'électricité pour raisons médicales

A renvoyer à l'administration communale, à l'attention de :

Mme DE RYCK Nathalie (Planification d'Urgence)
Rue de Hotton, 1
6987 Rendeux

Email : nathalie.deryck@rendeux.be
Tél. bureau : 084/370.194 - GSM : 0478/36.21.75

Vous pouvez compléter cette fiche avec l'aide de votre médecin généraliste.

Nom : **Prénom :**

Adresse :

Numéro(s) de téléphone :

Date de naissance : **Sexe :**

Pour quel motif l'électricité vous est indispensable (type d'appareil) ?

.....
.....

Nombre d'heures d'autonomie sans électricité ?

Le cas échéant, date programmée de fin du traitement nécessitant un appareil électrique ?

.....

Avez-vous une alternative si vous êtes prévenu(e) la veille ? Oui / Non

Si oui, laquelle ?

.....

Avez-vous la possibilité de vous rendre chez des proches ? Oui / Non

Si oui, à quelle adresse ?

.....

Disposez-vous d'un moyen de transport pour vous déplacer ? Oui / Non

Si oui, lequel (véhicule propre, transport par un proche, etc.) ?

.....

Etes-vous en mesure de vous déplacer seul ? Oui / Non

Autres remarques ?